

# AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHE SUBSEQUENT

**Appel d'offres ouvert**  
Montant supérieur au seuil de 143 000€HT

CCIC/DG/2025.012



## **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

## **Correspondant :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

## **Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques/

## **Objet de l'accord cadre :**

Accord-cadre à marchés subséquents relatif aux services d'entretien intérieur du bâtiment de l'Hôtel Consulaire.

## **Durée de l'Accord Cadre :**

L'accord-cadre est passé pour une durée de 4 (quatre) ans à compter de la date de notification.

## **Lieux d'exécution :**

Hôtel Consulaire  
Rue Adolphe Landry  
20293 Bastia Cedex

## **Nomenclature Européenne CPV :**

50000000-5/Services de réparation et d'entretien

## **Mode de passation de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert- définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-2 ;1°; R.2161-2, R.2161-3.2°, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al.1, R.2162-4.2°, R.2162-7 à 10 du Code de la Commande publique.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

## **Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :

Lot 1 : Services d'entretien de peintures intérieures

Lot 2 : Services d'entretien et de maintenance des menuiseries intérieures

Lot 3 : Services d'entretien de second œuvre.

## **Caractéristiques principales :**

Il s'agit de services de second-œuvre nécessaire à l'entretien annuel de l'intérieur du bâtiment de l'Hôtel Consulaire.

**L'accord cadre est à marchés subséquents et multi attributaires.**

**L'accord cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles** conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1 du Code de la Commande Publique.

Il est exécuté au fur et à mesure par remise en concurrence de l'ensemble des titulaires de l'accord-cadre dès la survenance d'un nouveau besoin et ce, conformément aux dispositions des articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la Commande Publique.

**La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord-cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel conformément à l'article R.2162-4.2° du Code de la Commande Publique :**

**Lot 1 : Montant maximum annuel de 100 000 €HT**

**Lot 2 : Montant maximum annuel de 100 000€HT**

**Lot 3 : Montant maximum annuel de 100 000€HT**

**Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord-cadre :**

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : 101

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :**

L'euro

**Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement** sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr> dès la mise en ligne de la présente consultation.

**Les candidats devront déposer leur dossier de candidature** sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du contrat.

**Date limite de remise des offres :**

Le 06 août 2025 à 10 heures

**Critères de sélection des candidatures pour chacun des lots :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées pour chacun des lots, au regard des garanties et de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat, ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années

**Critères de jugement des offres de l'accord cadre pour chacun des lots:**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (30%) appréciée à l'aune de
  - Les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations
  - Les moyens matériels dédiés à l'exécution des prestations
- Le prix des prestations (70%)

NB : les prix signalés au bordereau de prix n'ont qu'une valeur indicative.

La détermination des prix de(s) marché(s) subséquent(s) du contrat accord cadre, résultera alors de la mise en concurrence qui sera organisée entre les titulaires du lot de l'accord cadre au moment de la survenance du besoin du Pouvoir Adjudicateur (article R.2162-10 du Code de la Commande Publique) et sera contractualisée dans le bordereau de prix joint à la mise en concurrence.

Les opérateurs économiques sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les prestataires exclusifs de la chambre de commerce et d'industrie de Corse pendant la durée de l'accord cadre pour les services objets de celui-ci. Ils seront remis en concurrence lors de chaque survenance de besoin objet de l'accord cadre.

#### **Critères de jugement des offres des marchés subséquents**

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

- Prix des prestations (70%)
- Délai de réalisation incluant les délais d'approvisionnement (30%)

**Le Bordereau de prix à compléter lors des mises en concurrence constituera l'offre de prix pour ces marchés subséquents.**

**Durée de validité des offres :**

06 mois

**Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur :**

2025-012

#### **Renseignements complémentaires**

Renseignements administratifs et techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel :04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Greffé du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

#### **ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :** Le Tribunal peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

- Référendum pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.
- Référendum contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois

suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 01 juillet 2025

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

**Le 01 juillet 2025**